

# INSCRIPTION CARTES SCOLAIRES FORMALITÉS 2022-2023

## LA CARTE SCOLAIRE «BUS LR»

Une carte valable toute l'année scolaire pour un aller et un retour par jour. Un prix réduit de 119,00€ dont 12,00€ de frais de dossier (quel que soit le nombre de sections parcourues)

Renseignez-vous dès maintenant auprès de votre mairie pour bénéficier d'éventuelles subventions accordées par votre commune.

### Conditions d'éligibilité :



- Résider en Île-de-France : une seule adresse de domicile peut être retenue
- Être âgé(e) de moins de 18 ans au 1<sup>er</sup> septembre de l'année scolaire de souscription
- Suivre un enseignement du premier ou du second degré ou une classe de préparation à l'apprentissage et être scolarisé(e) dans un établissement public ou privé et sous contrat d'association
- Être scolarisé(e) avec le statut d'externe ou de demi-pensionnaire.

### Pour souscrire à cette carte d'abonnement :

- Remplissez le formulaire OPTILE de demande d'abonnement en complétant les cadres A, B, et C sans oublier de dater et signer le dossier.
- Faites impérativement tamponner le formulaire par votre établissement scolaire pour une première demande uniquement
- Joignez :
  - le paiement de 119,00€ par chèque bancaire ou postal **à l'ordre de Transdev Vexin**,

Transmettez votre dossier complet à l'adresse suivante avant le Vendredi 08 Juillet 2022 :

#### **Par voie postale et en main propre**

Transdev Vexin  
Service Cartes Scolaires  
33 rue des Fossettes  
95650 GENICOURT

#### **En main propre uniquement**

Transdev Vexin  
Service Cartes Scolaires  
ZA de la demi-lune  
7 rue des Frères Montgolfier  
95420 MAGNY-EN-VEXIN

Pour tout renseignement : [cartescolaire.vexin@transdev.com](mailto:cartescolaire.vexin@transdev.com)

## LA CARTE ~~0,5~~ SCOLAIRE

Une carte valable toute l'année permettant de voyager de manière illimitée dans toute l'Île de France sans restriction au niveau des arrêts et des lignes de bus empruntés.

Pour les collégiens, la carte coûte 158€ et 50€ pour les lycéens.

Renseignez-vous dès maintenant auprès de votre mairie pour bénéficier d'éventuelles subventions accordées par votre commune.

### **Conditions d'éligibilité :**

- Résider en Île-de-France